

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DU PLESSIS-PATE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 15 Nombre de conseillers votants : 17

<u>Etaient présents</u>: Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Martine Bardin, Vincent Boudry, Laurence Camera, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Sandra Casério à Sonia Fizelle, Josette Lacam à Martine Bardin

Absents: Pascal Gouzènes, Roger Baku Maduda, Sylvain d'Amico, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Laetitia Guerreiro, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault

Madame Barusseau a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 70/2025

Objet: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur: Sylvain TANGUY

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU la délibération du Conseil municipal n° 34 du 23 juin 2025 procédant à la dernière mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant, il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'il est également indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression de poste ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées cidessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement,

CONSIDERANT qu'une mise à jour et des créations de postes s'avèrent nécessaires au regard des mouvements de personnels en cours (départs, arrivées par voie de mutation, etc...),

CONSIDERANT les inscriptions qui ont eu lieu à l'occasion de la rentrée de septembre 2025 à l'école municipale de musique et de danse (EMMD) pour différents enseignements proposés par l'école,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de tenir à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel, des nécessités de service et des modifications du temps de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOPTE à compter du 17 novembre 2025, la modification du tableau des emplois tel que suit :

Modification temps de travail:

GRADE	Catégorie	Temps de travail (NC)	Poste	Nouveau temps de travail
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	В	4H10	Enseignant(e) de clarinette, saxophone, classe orchestre et atelier découverte instrumentale	4H00
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	В	9H05	Enseignant(e) de batterie, ateliers musiques actuelles, steeldrum ,handpan, atelier rythmique, ateliers Espace Jeunesse et UV Techniques du Son	8H30
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	В	08H00	Enseignant(e) de contrebasse et guitare basse, atelier improvisation jazz, formation Musicale Jazz, classe Orchestre et atelier découverte instrumentale	7H00
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	В	7H45	Enseignant(e) de violoncelle, classe orchestre, orchestre à cordes et atelier découverte instrumentale	6H15
Assistant d'Enseignement Artistique	В	00h30	Enseignement(e) musiques actuelles	2h30

Création:

GRADE	Catégorie	Temps de travail	Justification	Nb de grades concernés
Adjoint technique	С	Tems complet	Responsable Bâtiments + Atsem	+ 2
Adjoint technique territorial principal 2è classe	С	Temps complet	ASVP	+ 1

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois cités sont prévus au budget communal, au chapitre 012.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**:

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.
Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY